

## Séance du 10 juin 2025.

Le dix juin deux mil vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André-Pierre BOURDON, Maire, en séance ordinaire.

### **Étaient présents :**

Messieurs BATTÉ, BOULANGER, BOURDON, DESAEGER, FILLON, LACAILLE, MAHU, ROUSSEL  
Mesdames MATÉ, QUESNEL, SOULET, VASSEUR.

Était absente ayant donné pouvoir : Madame VINCENT donne pouvoir à Monsieur LACAILLE

Était absente excusée : Madame GAINVILLE

Était absente non excusée : Madame DAUZOU

Formant la majorité des membres en exercice : Monsieur FILLON est nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance par Monsieur BOURDON André-Pierre à 18 h 00.

### **Remarques sur le compte rendu de la réunion du 15 avril 2025.**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le précédent compte rendu ;

- Monsieur ROUSSEL indique que sur le point de la ruralité, il n'a pas été retranscrit de vote, car tel que c'est rédigé il doit y avoir un vote, Monsieur DESAEGER répond que pourtant cela a été voté.
- Madame SOULET remercie le conseil municipal d'avoir accordé la subvention à l'association « Les Mains Créatives », car n'ayant pas reçu de subvention l'an dernier, l'association a demandé 1 000€ pour recalculer les comptes et ajoute qu'elle n'a pas pu être présente à cette réunion et souhaite donc apporter des réponses aux attaques reçues personnellement. Elle explique, qu'elle a bien compris que Monsieur BOULANGER n'avait rien contre l'association. Elle précise qu'elle a déjà expliqué à plusieurs reprises pourquoi elle ne votait pas les décisions de conseil à partir du moment où les délibérations ne vont pas dans l'intérêt général. Elle ajoute que l'on aurait pu avoir un city stade à 1€. Monsieur BOULANGER lui répond qu'une subvention n'est pas là pour redresser les comptes d'une association. Il rappelle à Madame SOULET qu'elle est toujours adjointe, et que seules ses délégations ont été retirées. Il lui fait remarquer qu'elle ne vote pas le budget de la commune mais qu'elle demande des subventions, ce qu'il trouve très déplacé de sa part.

Le compte rendu est adopté à la majorité.

### **1. Décision modificative de budget n°1.**

A la suite de la réception du courrier de la préfecture concernant une remarque sur le budget de la commune. Il attire l'attention sur le fait que le budget est bien équilibré en investissement et en fonctionnement mais les ressources propres sont insuffisantes pour couvrir les annuités de l'emprunt. Comme indiqué dans le courrier, les dépenses de fonctionnement sont moindres que celles inscrites au budget. Par conséquent il nous invite à réaliser un virement de crédit entre les sections investissement et fonctionnement, avec le 021 et 023, afin de réduire le déséquilibre réel de notre budget. Nous avons vérifié les écritures avec la conseillère aux décideurs locaux.

Nous profitons de cette DM pour répondre à la demande de la conseillère aux décideurs locaux, en effet, elle nous demande d'ouvrir une ligne budgétaire pour couvrir des provisions pour créances douteuses.

Nous avons étudié avec elle le mode de calcul de la provision, et avons déterminé un montant fixe à inscrire au budget correspondant au montant des créances douteuses.

Monsieur DESAEGER précise qu'il était indiqué que les ressources propres étaient insuffisantes pour couvrir notre capital des emprunts, cela veut dire que tel que le budget a été voté par les conseillers on se retrouvait dans une situation où nous ne pourrions honorer les mensualités des emprunts, ce qui n'est pas anodin, selon lui cela ne devrait pas exister. Vous avez voté pour un budget boiteux, c'est une situation grave. De plus il ajoute qu'il n'a pas eu de réponse à sa question du précédent conseil sur les -202000€.

Monsieur BOULANGER répond à Monsieur DESAEGER que les -202000€ correspondent au résultat d'investissement – résultat fonctionnement.



Monsieur MAHU indique que le budget a été envoyé pour vérification à la conseillère aux décideurs locaux, et ajoute que Monsieur DESAEGER ne l'a pas vu non plus.

Voici ce qu'elle nous conseille :

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonct	26 000,00
		13251 (13) : GFP de rattachement	-26 000,00
			<b>0,00</b>

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	26 000,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-26 000,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-1 494,30		
681 (68) : Dot.aux amort.&aux provisions-c	1 494,30		
	<b>0,00</b>		

<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

**POUR :** Messieurs BATTÉ, BOULANGER, BOURDON, DESAEGER car on ne peut pas voter contre, FILLON, LACAÏLE, MAHU, ROUSSEL  
Mesdames MATÉ, VASSEUR, VINCENT

**ABSTENTION :** Mesdames QUESNEL et SOULET

### 2. Autorisation de signature du contrat de prestation de restauration scolaire pour la rentrée 2025-2026 avec La Normande.

A la suite de la parution de l'appel offres pour la prestation de restauration scolaire, 4 entreprises ont répondu, l'entreprise retenue par la commission appel offres, est la Normande. L'entreprise propose deux choix de menus, réalise des repas à thème, le prix des repas est de

- Maternelle : 3.258€ TTC
- Primaire : 3.499€ TTC
- Adulte : 3.741€ TTC

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'accepter le résultat de la commission appel offres et de l'autoriser à signer le nouveau contrat.

#### VOTE

**POUR :** Messieurs BATTÉ, BOULANGER, BOURDON, DESAEGER, FILLON, LACAÏLE, MAHU, ROUSSEL  
Mesdames MATÉ, QUESNEL, SOULET, VASSEUR, VINCENT

### 3. Détermination du prix de la cantine scolaire pour la rentrée 2025.

A la suite des nouveaux tarifs appliqués par le prestataire de cantine, à partir de septembre, il convient de réactualiser le tarif de la cantine scolaire. Pour rappel, le prix actuel est de maternelle 2.35€ et primaire 2.65€. Le prix proposé par le fournisseur est de

- Maternelle : 3.258€ TTC
- Primaire : 3.499€ TTC
- Adulte : 3.741€ TTC



Monsieur DESAEGER indique que si nous appliquons l'augmentation du fournisseur aux familles, cela fera augmenter le prix de la cantine de 0.908€ pour la maternelle, et 0.849€ pour la primaire.

Monsieur ROUSSEL précise que ce qui est dommage c'est que depuis 2018, il n'y a eu aucune augmentation de cantine, à chaque augmentation du fournisseur nous ne l'avons pas répercuté pour les parents, nous aurions dû nous poser la question chaque année, il ajoute qu'à l'avenir il conviendra de regarder ce détail avant chaque rentrée.

Monsieur BOURDON complète en précisant que le coût du personnel, et les autres frais n'ont jamais été intégrés dans le prix du repas de cantine payé par les parents.

Monsieur DESAEGER dit que le risque d'augmenter la cantine ainsi c'est que les familles retirent les enfants.

Monsieur BOULANGER pense que l'augmentation doit être divisée en deux, 50% la commune 50% les parents, et que chaque année le tarif soit révisé en fonction de l'augmentation du coût de notre prestataire.

Madame SOULET demande pourquoi on ne propose pas la cantine à 1€, Monsieur BOURDON répond que nous pouvons en parler mais que cela sera compliqué pour le remboursement

Monsieur DESAEGER indique que la différence entre le prix du repas et les 1€ est prise en charge par l'Etat et non la commune.

Monsieur BOULANGER, précise qu'il est trop tard pour mettre en place la cantine à 1€ pour la rentrée de septembre, ce processus pourra être éventuellement mis en place pour la rentrée 2026 et ajoute que pour faire la cantine à 1€ il faut proposer trois prix différents, dont 1 inférieur à 1€, selon le quotient familial et détail les différents critères. Il a pris contact avec une personne de la préfecture qui lui a indiqué que cela n'était pas simple à mettre en place. Il complète en indiquant que tous ne pourront pas bénéficier de la cantine à 1€.

Monsieur ROUSSEL indique qu'il faut voter un tarif maintenant et si dans l'avenir nous passons à 1€ on modifie.

Monsieur DESAEGER précise qu'au regard de l'effort financier demandé, la commune s'engage à lancer l'étude de la cantine à 1€.

Plusieurs discussions sur la détermination du tarif, les membres du conseil retiennent :

Maternelle : 2,80€ TTC

Primaire : 3,10€ TTC

Adulte : 3,75€ TTC

#### **VOTE**

L'ensemble des membres du conseil accepte à l'unanimité le tarif proposé et indique lancer l'étude pour la cantine à 1€ afin de connaître l'éligibilité de la commune à ce dispositif.

#### **4. Demande autorisation de déposer une demande de fonds de concours pour les travaux de peinture de la salle.**

Comme il était prévu dans le budget, à la ligne 2131, les travaux de remise en peinture de la salle des fêtes étaient budgétisés, nous avons terminé de contacter plusieurs entreprises pour recevoir les devis avec des dates d'intervention en fonction du calendrier des fêtes.

L'entreprise retenue est Dubois Peinture pour un montant 20 374,46€ TTC. Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil pour déposer un dossier de fonds de concours. Monsieur MAHU explique avoir fait 6 demandes de devis et nous avons obtenu qu'un seul devis en retour, des entreprises n'ont pas répondu car le délai demandé n'était pas possible.

#### **VOTE**

L'ensemble des membres du conseil accepte à l'unanimité de déposer un fonds de concours pour la peinture de la salle

#### **5. Questions diverses.**

- Fête des pères et mères le 15 juin à 11 h 00, à la salle des sports.
- Madame VASSEUR évoque qu'il y aura la fête de l'école le 27 juin à 17 h 30, à la salle des fêtes. Le 14 juillet au monument aux morts et le 15 août le spectacle des fontaines dansantes et retraite aux flambeaux.



- Problème coupure électrique, les commerçants ont été impactés sans avoir été prévenus, après renseignement pris auprès des techniciens il y a eu un problème dans la préparation car pour eux ils étaient alimentés.
- Les maisons rue du château d'eau, ces dernières sont vendues et dans leur vente il compte 1/10 de la parcelle qui démarre la rue, cependant nous avons depuis très longtemps réalisé cet entretien. Monsieur le Maire indique qu'il est hors de question que la commune paie pour régulariser leur erreur. Monsieur ROUSSEL indique qu'il faut jouer sur le fait qu'il y a plus de 30ans.
- Madame SOULET indique avoir assisté à une réunion à la CCCA pour les poubelles, ces dernières seront livrées vers septembre-octobre et seront pucées. Monsieur BOURDON précise avoir rencontré cet après-midi la personne de la CCCA qui en a la charge ; il ajoute que la poubelle sera la propriété de la maison, et fera 240litres pour les particuliers et 600litres pour les commerçants. La distribution aura lieu fin d'année pour une mise en place début 2026.
- Monsieur ROUSSEL demande à poser des questions. Madame Vasseur informe que les questions sont à poser 48h avant la réunion de conseil. Monsieur Roussel précise qu'il s'aperçoit que personne ne le fait plus.
- Monsieur ROUSSEL demande si nous avons la capacité à réaliser le coût final des logements rue de l'Eglise, Monsieur BOURDON estime le montant de l'ordre de 370 000€, Monsieur MAHU indique qu'il y a la mэрule dans cет estimation. Il y a encore une facture qui traîne avant la clôture totale. Le détail sera communiqué.
- Monsieur ROUSSEL dit que Monsieur BOURDON a indiqué que la société Multinov devait venir présenter son projet d'achat et à ce jour rien, Monsieur FILLON répond qu'il avait été convenu que nous ne les faisons pas venir car le conseil était contre la vente.
- Monsieur ROUSSEL demande si nous avons des nouvelles de la petite centralité ? Monsieur BOURDON lui répond que c'est en cours, une rencontre a eu lieu il y a une quinzaine de jours, Monsieur ROUSSEL demande s'il n'est pas possible de demander à deux trois conseillers de participer ? Monsieur BOURDON répond qu'éventuellement. Madame VASSEUR fait un point sur la dernière réunion, qui avait pour but de faire la présentation et de visiter les lieux retenus par le conseil. La prochaine réunion aura lieu les 1<sup>er</sup> et 2 juillet mais les personnes qui pourront y assister seront les commerçants et bailleurs sociaux.

La séance est levée à 19 h 15.

Le Maire,  
André-Pierre BOURDON



Le secrétaire de séance  
FILLON Christian



